



BOILLÉE Jean

22 ans

Né le 31 janvier 1939 à Bray

**Domicilié à Saint-Etienne-du-Rouvray
(Seine-Maritime)**

Célibataire

Médaille militaire à titre posthume

Croix de la Valeur militaire avec palme

Médaille commémorative des opérations de sécurité
et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord avec
agrafe « Algérie »

MORT POUR LA FRANCE

1961



Jean Boillée est le cadet d'une famille de deux enfants. Son père est mobilisé au moment de l'entrée en guerre en 1939. Sa mère les abandonne, lui et sa sœur. Ils sont alors placés dans deux familles d'accueil distinctes à respectivement 3 et 1 an. Pierre grandit à Bray où il fréquente l'école jusqu'à l'âge de 14 ans. Il est alors placé dans une ferme. Il travaille ensuite dans un magasin de primeur au Neubourg.

En 1958, le conseil de révision l'ajourne pour « insuffisance de développement », il est jugé trop « chétif ». En 1959, il participe de nouveau aux opérations de sélection et est appelé le 5 janvier 1960 pour effectuer son service. Affecté au 42^e régiment d'infanterie mécanisée, il est envoyé en Allemagne. Il est nommé à la distinction de 1^{re} classe le 1^{er} juin. En mars de l'année suivante, il est affecté au **5^e régiment d'infanterie**.

Il quitte l'Allemagne le 21 février 1961 et embarque à Marseille deux jours plus tard afin d'être dirigé vers l'Afrique française du Nord.

Le 1^{er} juillet suivant, bien qu'ayant accompli ses dix-huit mois de service militaire, il est maintenu sous les drapeaux. Il est tué en service le 9 juillet 1961 lors d'une mission dans le village de Khemis en Algérie¹.

Il est inhumé au cimetière de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Son nom est inscrit sur les monuments aux morts de Bray et Saint-Etienne-du-Rouvray.

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Appelé du contingent, servait depuis le 24 février 1961 en Algérie où il avait participé à toutes les opérations menées par son unité depuis cette date.

Le 9 juillet 1961 au village du Khemis (département de Tlemcen), au cours d'un accrochage avec un élément rebelle retranché dans une mechta, a fait preuve de courage et de maîtrise de soi en allant à l'assaut de l'adversaire, fut mortellement blessé au cours de cette section². »

¹ SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 59-760-07099.

² SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, décret du 1^{er} février 1962 publié au JO le 8 février 1962.